



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS60055
92066 Paris La Défense Cedex

Akuo Energy S.A.S.

Attestation du commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. relative aux informations concernant l'état des actifs financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 préparé dans le cadre de l'émission d'obligations « Green Bond » d'un montant total de 194.125.000 €, réalisée en une tranche de 154.125.000 € émise le 27 novembre 2024 et une tranche de 40.000.000 € émise le 6 décembre 2024, portant intérêt au taux de 7,50% l'an et venant à échéance le 27 novembre 2029.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Akuo Energy S.A.S.

140, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS60055
92066 Paris La Défense Cedex

Akuo Energy S.A.S.

Siège social : 140, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Attestation du commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. relative aux informations concernant l'état des actifs financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 préparé dans le cadre de l'émission d'obligations « Green Bond » d'un montant total de 194.125.000 €, réalisée en une tranche de 154.125.000 € émise le 27 novembre 2024 et une tranche de 40.000.000 € émise le 6 décembre 2024, portant intérêt au taux de 7,50% l'an et venant à échéance le 27 novembre 2029.

Monsieur le Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations concernant les comptes courants d'associés figurant dans le document « Etat des actifs financiers » au 31 décembre 2024 (le « Document ») ci-joint et établi dans le cadre de l'émission d'obligations « Green Bond » d'un montant total de 194.125.000 €, réalisée en une tranche de 154.125.000 € émise le 27 novembre 2024 et une tranche de 40.000.000 € émise le 6 décembre 2024, portant intérêt au taux de 7,50% l'an et venant à échéance le 27 novembre 2029.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci-joint.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction d'Akuo Energy S.A.S.



Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par Akuo Energy S.A.S. pour déterminer les informations figurant dans le Document ci-joint concernant les montants des comptes courants d'associés au 31 décembre 2024 (intérêts courus inclus) et les montants des titres de participation (en valeur historique) ;
- Vérifier la concordance des informations figurant dans le Document ci-joint avec les informations ayant un lien avec la comptabilité ;
- Vérifier le calcul arithmétique des informations figurant dans le Document ci-joint, le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Ces travaux ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les données techniques et les montants monétaires présentés dans le document ci-joint. Si nous avions mis en œuvre des procédures complémentaires, nous aurions pu relever d'autres faits qui auraient été relatés dans la présente attestation.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations objet de l'attestation.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation y compris les banques/établissements financiers parties au contrat d'émission d'obligations « Green Bond » (« le contrat ») pourraient par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre de ce contrat et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaires aux comptes d'Akuo Energy, notre responsabilité à l'égard d'Akuo Energy et de ses associés est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, y compris les banques/établissements financiers (ainsi que tout emprunteur, agent ou toute autre partie au contrat, étant précisé que nous ne sommes pas partie à ce contrat. KPMG ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre société.



Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris la Défense le 9 juin 2025

KPMG S.A.



Marc Baldassari
Associé